

AMELIORER LA BIODIVERSITE

INTRODUCTION

Malgré leur artificialisation plus ou moins marquée, les milieux urbanisés peuvent aussi contribuer à l'accueil de la nature ordinaire, en particulier lorsqu'ils font l'objet d'aménagements et de gestions favorables aux espèces animales et végétales de la vie sauvage. Les bâtiments, en particulier les vieilles constructions, peuvent abriter diverses espèces, comme les chauves-souris, oiseaux et invertébrés, qui peuvent profiter d'anfractuosités, de combles dans les toits, etc. Les jardins et îlots verts aux abords du bâti sont aussi susceptibles de participer à l'accueil de la biodiversité et de renforcer le réseau écologique, en complément de leur rôle essentiel dans l'agrément du cadre de vie. Lorsqu'ils intègrent ces préoccupations écologiques, certains aménagements peuvent ainsi parfois compenser significativement les impacts de l'implantation d'une construction.

OBJECTIFS

Cible	Performance à atteindre
Aménagements paysagers	**Type**
Abords	Noues, étangs, chemins, plantations…

Cette cible n'est sous cette forme pas difficile à atteindre. Il va de soi que cet objectif ne peut être considéré comme atteint que si les aménagements sont réalisés dans le respect des recommandations développées dans le chapitre méthodes.

DEFINITIONS

Biodiversité : Diversité des formes de vie qui existent sur la terre. La biodiversité d'un milieu est l'ensemble des organismes vivants qui s'y trouvent, vu sous l'angle de leur diversification. Elle fait également référence aux multiples variations entre individus au sein d'une même espèce, au capital génétique qui fait que deux êtres ne sont jamais tout à fait semblables. Enfin, on parlera également de biodiversité à propos de la variété des écosystèmes. En outre, parler de biodiversité, c'est aussi évoquer la diversité des paysages.

Ecosystème : Ensemble des êtres vivants et d'éléments non vivants, aux nombreuses interactions, d'un milieu (Larousse, 2001).

Réseau écologique : Le réseau écologique peut être défini comme l'ensemble des biotopes (habitats naturels) susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales et animales sauvages, dans le respect de leurs exigences vitales, et permettant d'assurer leur survie à long terme. Pratiquement, le réseau écologique est constitué de trois types de zones: les zones centrales aussi appelées sanctuaires, les zones de développement ou de restauration des valeurs naturelles, et les couloirs ou zones de liaison permettant les migrations et les échanges entre les populations d'espèces. A l'échelon local, le maillage écologique est constitué par les petits éléments naturels du paysage (haies, bandes boisées, fossés, bords de route, etc.). La protection et le développement des réseaux écologiques sur le territoire constituent des mesures essentielles de la stratégie visant à limiter, voire à arrêter, l'érosion de la biodiversité.









METHODES

La conception durable doit commencer par une compréhension du site et de ses éléments. Les aménagements prévus prendront ces considérations en compte et auront pour objectif premier de permettre à la nature de reprendre certains de ses droits.

Aménagements paysagers

Construire, aménager, urbaniser, doit se faire dans un souci de **conservation et d'amélioration de la diversité existante et potentielle** de l'écosystème concerné par le projet. Les caractéristiques du lieu (relief, plans d'eau, végétations, …) doivent être maintenues et protégées autant que possible ou remises en état après aménagement. Chaque arbre abattu, chaque haie arrachée par nécessité pour le bon aménagement du lieu sera remplacé (compensé). Là où la végétation fait défaut, un effort sera fait pour renforcer la biodiversité et le réseau écologique, notamment en l'aménageant et en le gérant suivant les principes écologiques. Le nouvel aménagement veillera donc à assurer **un lien avec le maillage écologique** existant par une continuité d'espaces verts (jardins, petits plans d'eau, chemins de promenade, …). Au niveau européen, le projet Natura 2000 a ainsi pour objectif de constituer un réseau écologique de zones naturelles et semi-naturelles répertoriées et protégées.

Les **nouveaux aménagements** doivent être compatibles avec les espèces présentes, aptes à se développer dans le site (composition du sol, climat local, …). Les modalités d'entretien de ces nouveaux espaces ne doivent pas être négligées, car, faute de préoccupations écologiques, elles sont souvent coûteuses, peu économes en eau (arrosage) et en énergie (tonte, élagage). Ces aspects sont par ailleurs déterminants pour le **choix des espèces dans l'aménagement.**

La **végétation** (herbe, plantations, arbres, …) joue de multiples rôles environnementaux; elle capte le CO_2, produit de l'oxygène, absorbe les polluants, protège le sol de l'érosion, maintient l'humidité du sol, crée des microclimats et contribue à la préservation de la biodiversité. Elle agit tant au niveau local qu'à l'échelle globale de l'écosystème, en contribuant à améliorer esthétiquement le cadre de vie du lieu. Les arbustes et haies d'espèces exotiques (thuyas, cyprès, sapins bleus et autres) sont à proscrire, entre autres car les oiseaux et papillons de nos régions n'y trouvent pratiquement aucune nourriture. Les **essences locales** sont à favoriser, car, mieux adaptées au climat, elles ne perturbent pas les écosystèmes, contribuent à la biodiversité locale (abris, nourriture, etc.) et sont généralement capables de mieux résister aux parasites et maladies de nos régions. Il est notamment intéressant de planter des espèces végétales dont les périodes de floraison sont étalées dans le temps, et ce, pour des raisons écologiques et paysagères.




Les tas de bois mort et de pierres, les murs de pierres sèches, les mares et fossés sont autant de petits milieux de vie qui peuvent agrémenter les espaces extérieurs. Quelques règles de bonne pratique en termes d'aménagement et de gestion sont cependant à respecter pour favoriser la biodiversité. Ces conseils se trouveront facilement chez certains pépiniéristes, sur internet ou dans la littérature. Ces considérations devront être prises en compte avant, pendant et après le développement du projet.




Source: asbl ELEA

PHASAGE DES INTERVENTIONS

Ces considérations devront être prise en compte avant, pendant et après le développement du projet.

Etude de site

Le relevé topographique des espèces existantes, les études de la flore et la faune doivent être faites avant d'envisager une intervention sur le site.

Les aménagements seront ensuite choisis en fonction des conclusions de l'étude.

Esquisse

En phase d'esquisse, une première proposition d'aménagement peut être envisagée.

Projet

La phase déterminante concernant les aménagements est sans nul doute la phase projet. Une description détaillée des réalisations à effectuer, des essences à prévoir pour les plantations, est primordiale et doit figurer au cahier des charges.

Chantier

En phase de chantier, il faut assurer une protection efficace des végétaux, plans d'eau et autres petits éléments du paysage.

OUTILS

Sites de référence

http://www.sciencesnaturelles.be/institute/structure/biodiv/biodiversity (1)



Littérature

COUPLAN F. et MARMY F., Le jardin au naturel. Le guide pour faire vivre votre jardin, Paris, Bordas (1995)

PERCSY C., Haies et bandes boisées dans notre environnement, Aves, Réserves naturelles RNOB,
Ministère de la Région wallonne (1996)

ÖKO TEST, Eco-Logis : la maison à vivre, Könneman (1999)

La biodiversité en Belgique (brochure), Institut royal des Sciences Naturelles en Belgique (2006) (téléchargeable sur le site internet) (1)

Biodiversity in Belgium (livre), Institut royal des Sciences Naturelles en Belgique (2003)

N. LEGAYE, T. WALOT, et E. MELIN, Nature et Entreprises : mode d'emploi - Brochure technique n°9, Ministère de la Région wallonne - Division de la Nature et des Forêts (2002)

Les toitures vertes, CSTC - Note d'information technique 229

L. FRANCK, Les baignades biologiques : principes de fonctionnement et de construction, Jardins et Décors Aquatiques (2005)



NOTES

